

# CCDSP

Communauté de communes  
**Drôme Sud Provence**

3 Rue Jean Charcot - 26700 PIERRELATTE

Communes membres :  
Bouchet, Clansayes, Donzère, La Baume de Transit, La  
Garde Adhémar, Les Granges Gontardes, Malataverne,  
Pierrelatte, Rochegude, Saint-Paul-Trois-Châteaux, Saint  
Restitut, Solérieux, Suze la Rousse, Tulette

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

### Délibération N° 2022-16

Compétence communautaire : **ENVIRONNEMENT**

**OBJET : GRILLE TARIFAIRE SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF (Retrait délibération 2021-151 du 15 décembre 2021)**

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-trois février, le Conseil Communautaire dûment convoqué en date du dix-sept février deux mille vingt-deux, s'est réuni à dix-huit heures salle du Conseil à la Mairie de Pierrelatte sous la présidence de Monsieur Jean-Michel CATELINOIS.

Délégués en exercice : **47**

Délégués présents : **37**

Suffrages exprimés : **46**

#### **Etaient présents :**

Mesdames : Véronique ALLIEZ, Céline ARANEGA, Sandrine BARAKEL, Jacqueline BESSIERE, Georgia BRUN, Véronique CANESTRARI, Véronique CROS, Marie FERNANDEZ, Christine FOROT, Véronique HURBIN, Béatrice MARTIN, Patricia MASSAUDET SOJKA, Agnès MILHAUD, Hélène MOULY, Marie-Pierre MOUTON, Aura ROCHE-CAMACHO, Nathalie SAGE, Sophie SOUBEYRAS, Malika YAHIAOUI

Messieurs : William AUGUSTE, Jean-Michel AVIAS, Didier BESNIER, Jean-Michel CATELINOIS, Guillaume DEPIERRE, Patrice ESCOFFIER, Guy FAYOLLE, Alain GALLU, Maryannick GARIN, François LAPLANCHE-SERVIGNE, Hichame MARGOUM, Hervé MEDINA, Jean-Luc PERILLON, Jean-Pierre PLANEL, Richard POIGNET, Jean-Marie PUEL, Christian SABATIER, Daniel VEILLY,

#### **Etaient représentés :**

Monsieur Jean-Marc CARIAS donne procuration à Madame Patricia SOJKA MASSAUDET

Monsieur Eric CAROU donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Madame Peggy FISSIER donne procuration à Monsieur Richard POIGNET

Monsieur Denis GAILLARD donne procuration à Monsieur Alain GALLU

Monsieur Gérard HORTAIL donne procuration à Monsieur Maryannick GARIN

Monsieur Antonio LOPEZ donne procuration à Madame Marie-Pierre MOUTON  
Madame Catherine MIGLIORI donne procuration à Monsieur Jean-Michel AVIAS  
Madame Sylvie MOLINIÉ donne procuration à Monsieur Daniel VEILLY  
Monsieur Patrick SCOTTO DI CARLO donne procuration à Monsieur Jean-Michel  
CATELINOIS

**Etait absent :**

Monsieur Romain ENTAT

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint, et que le conseil  
communautaire peut valablement délibérer sur la présente affaire.

*Secrétaire de séance : Hervé MEDINA*

**EXPOSE des MOTIFS – RAPPEL des DISPOSITIONS ANTERIEURES**

*Rapporteur : Maryannick GARIN*

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la Commission Environnement en date du 09 Novembre 2021,

**Vu** la Conférence des Maires du 16 Février 2022,

**Considérant** que par délibération du 15 Décembre 2021 le Conseil Communautaire  
est venu modifier la grille tarifaire du SPANC,

**Considérant** qu'il convient aujourd'hui de retirer la délibération du 15 décembre  
2021, en ce qu'elle n'a pas produit d'effets de droits, afin d'apporter un correctif sur  
les tarifs présentés (délibération initiale : mention des tarifs de contre-visite erronés –  
majoration à 50% de 120 € (tarif changé en séance) soit 180€ et non 195 €). Les  
sanctions étant présentes dans le règlement préalablement approuvé il apparait  
nécessaire de présenter une grille tarifaire des tarifs des contrôles uniquement.

**Considérant** que le SPANC est soumis au régime des établissements publics  
industriels et commerciaux et qu'il doit donc s'équilibrer en recettes et en dépenses  
et donner lieu à des redevances acquittées par les seuls usagers de ce service (Article  
L.2224-1 du CGCT),

**Considérant** que les montants tarifaires n'ont pas évolués depuis l'instauration du  
SPANC par la CCDSP,

**Considérant** que la période de 8 années de Contrôles de Bon Fonctionnement de  
l'ensemble du parc des installations ANC de la CCDSP s'achève au 31/12/2021,

**Considérant** l'avis de principe favorable des membres de la commission  
Environnement du 09/11/2021 quant à l'établissement de la nouvelle grille tarifaire  
présentée ci-après :

Désignation	Montant redevance 2022 *	
	ANC ≤ 20EH	ANC > 20EH
Contrôle de Conception	80	100
Contrôle de Bonne exécution des travaux	100	120
Contrôle pour vente	200	240
Révision/modification du dossier de conception initial	50	60
Contrôle de contre visite de bonne exécution des travaux	80	100
Contrôle annuel de conformité	<i>sans objet</i>	150
Contrôle de Bon Fonctionnement (CBF)	120	160

\* TVA à 0 – non assujettissement à la TVA

### **PROPOSITION du PRESIDENT**

Il est proposé à l'assemblée délibérante :

- **D'APPROUVER** le retrait de la délibération 2021-151 du 15 décembre 2021.
- **D'APPROUVER** la nouvelle grille tarifaire du SPANC.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à sa bonne exécution.

### **DELIBERATION du CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré et à **l'unanimité** des suffrages exprimés :

- **APPROUVE** le retrait de la délibération 2021-151 du 15 décembre 2021.
- **APPROUVE** la nouvelle grille tarifaire du SPANC.
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre tous les actes nécessaires à sa bonne exécution.

Fait et délibéré les, jour, mois et an susdits.  
Au registre sont les signatures des délégués présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

**Le Président,  
Jean-Michel CATELINOIS**

